

Admission au Collège universitaire session 2017

Copie épreuve d'histoire (Coefficient 2)

Composition : Une nouvelle République (1958-1962)

Le 22 mai 1958, le dessinateur Jean Effel publie dans la presse une caricature intitulée « L'assumoir ». On y voit le général De Gaulle face à Marianne, représentant la IV^e République. Au fond, trois tableaux de Marianne, symbolisant les I^{ère}, II^{ème} et III^{ème} Républiques sont accrochés sur un mur. Dans ses bras, Marianne tient trois portraits représentant les hommes qui ont mis fin à ces Républiques : Napoléon I^{er}, Napoléon III et le maréchal Pétain. Le général de Gaulle dit : « Je suis prêt à assumer... » et Marianne lui répond « Merci général ... maman, grand-mère et mon aïeule se sont déjà fait assumer ». Après avoir démissionné en janvier 1946 du gouvernement par désaccord avec les projets constitutionnels pour la IV^e République, ce sont les difficultés liées aux caractéristiques même que De Gaulle décriait qui entraînent son retour à la tête de la France. Il se dit le 15 mai 1958 prêt à assumer les pouvoirs de la République et obtient peu après les pleins pouvoirs afin de rédiger une nouvelle Constitution. Dans quelles mesures face aux difficultés croissantes de la IV^e République le général De Gaulle parvient-il entre 1958 et 1962 malgré les critiques à mettre en place une nouvelle République stable et à faire entrer la France dans les puissances mondiales ? En premier lieu, de nouvelles institutions sont nécessaires après la IV^e République, puis nous verrons que De Gaulle met en place un régime stable largement plébiscité par les Français et enfin, malgré les critiques, De Gaulle pose les bases de la puissance française.

La IV^e République connaît de nombreuses difficultés du fait de sa Constitution qui accorde une place importante au pouvoir législatif.

Dès 1947, le régime républicain devient très instable. Il reposait jusqu'alors sur une alliance parlementaire entre le parti Communiste Français, PCF, la Section Française de l'Internationale Ouvrière, SFIO, et le Mouvement Républicain Populaire, MRP. Cependant, à partir de 1947, le PCF passe dans l'opposition, du fait de la naissance de la Guerre Froide. Les partis gouvernementaux, SFIO et MRP n'ont dès lors qu'une faible majorité parlementaire, ce qui favorise l'instabilité ministérielle. Entre 1946 et 1958, 24 gouvernements se succèdent, soit une moyenne de 6 mois pour chacun. Cette instabilité entraîne de nombreuses critiques si bien que Maurice Agulhon parle de « République mal aimée ». Une caricature de presse, publiée en 1955 par Jean Effel témoigne bien de cela : on y voit les membres du gouvernement à l'Assemblée sur des sièges éjectables.

L'instabilité ministérielle entraîne une constante rupture quant à la politique adoptée pour résoudre des crises. Ce fut notamment le cas de la crise algérienne. Le conflit dure depuis 1954, c'est-à-dire depuis les premiers attentats perpétrés par le Front de Libération Nationale, FLN, tout juste créé et qui lutte pour l'indépendance de l'Algérie. Les gouvernements hésitent : des réformes sont entreprises mais n'aboutissent pas et finalement, la répression est enclenchée. En février 1958, une nouvelle crise

se déclenche quand un petit village tunisien est bombardé par l'armée française. Le gouvernement qui dit avoir cru qu'il abritait des combattants du FLN est finalement renversé en avril 1958. Le président de la République hésite et ne parvient pas à désigner un président du Conseil qui conviendra au Parlement. Il nomme finalement le 13 mai 1958 Pierre Pflimlin président du Conseil. Cette décision déclenche de graves troubles chez les partisans de l'Algérie française car Pierre Pflimlin est réputé être ouvert aux négociations avec le FLN et à l'indépendance du pays. D'importantes manifestations des colons européens ont lieu en Algérie. Ceux-ci mettent en place un comité de salut public sous l'égide du général Massu. Ils menacent de faire sécession et réclament le retour au pouvoir de De Gaulle, seul homme à même de préserver l'Algérie française.

Le 15 mai le général De Gaulle se dit prêt à assumer les pouvoirs de la République. Peu après, le président de la République René Coty l'appelle : il est investi par l'Assemblée les 1^{er} et 3 juin 1958. Les pleins pouvoirs lui sont accordés et après avoir formé un gouvernement, il entreprend de rédiger une nouvelle Constitution.

La mise en place de la Ve République annonce un régime dans lequel le pouvoir exécutif domine. C'est tout d'abord la rédaction de la Constitution qui annonce le renforcement de l'exécutif. Celle-ci est en effet rédigée par le gouvernement, et surtout par Michel Debré, premier ministre. Cela entre en opposition à la tradition républicaine qui veut qu'une Assemblée Constituante soit mise en place pour la rédaction de la Constitution. Le pouvoir exécutif est tout d'abord détenu par le président de la République. Il est élu pour sept ans par un collège électoral. Il nomme le premier ministre, deuxième homme du pouvoir exécutif, et par l'intermédiaire de celui-ci le gouvernement. Le président promulgue les lois et même si c'est le gouvernement qui conduit la politique du pays, le président est souvent à l'initiative des lois. Il peut également dissoudre l'Assemblée ou la contourner grâce à des ordonnances ou des référendums, liens directs avec la population.

Le pouvoir législatif, quant à lui, est divisé en deux : il se partage entre Sénat et Assemblée Nationale qui votent tous deux les lois. Cette division affaiblit considérablement le pouvoir législatif. Le régime reste parlementaire : le gouvernement est toujours responsable devant le Parlement qui peut le renverser par motion de censure. Cette action est cependant difficile car le vote doit se faire à majorité absolue. De plus, l'article 49 alinéa 3 de la Constitution permet au gouvernement de faire passer certaines lois sans vote du Parlement, si aucune motion de censure n'est réunie dans les 24 heures.

Enfin, un contrepouvoir est établi : le Conseil Constitutionnel. Il est chargé de veiller à la constitutionnalité des lois votées par le Parlement. Sa création affaiblit encore le pouvoir législatif car des lois déjà votées peuvent être censurés par le Conseil Constitutionnel.

Ainsi, pour se démarquer de la IV^e République et de son instabilité, le général De Gaulle met en place une République qui voit le pouvoir exécutif triompher. Cela va permettre à la Ve République d'être un régime stable qui sera donc mieux accepté par la population française.

La Ve République est en effet un régime plébiscité par les français.

Elle se met d'abord en place dans le cadre d'un gouvernement d'union nationale, qui rassemble des membres venant de la gauche, SFIO notamment, et de droite. Le projet constitutionnel est finalement présenté aux Français à l'automne. Le 28 septembre 1958 a lieu un référendum sur la constitution : elle est adoptée avec 80% de votes favorables. Les Français voient en De Gaulle le seul homme politique capable de proposer un régime stable qui résoudra les crises auxquelles la IV^e République a succombées.

Suite au large succès du referendum, des élections législatives sont tenues en novembre 1958. De Gaulle crée pour l'occasion un nouveau parti : l'UNR, Union pour la Nouvelle République, qui s'allie à la droite du CNI, Centre National des Indépendants. Les élections sont un triomphe pour l'UNR qui acquiert 189 sièges et qui s'allie avec le CNI pour obtenir la majorité absolue. Les institutions de la Ve République se mettent donc en place rapidement grâce à un apparent consensus autour de De Gaulle. Les élections présidentielles ont ensuite lieu en décembre 1958 par le collège électoral mis en place. A nouveau, De Gaulle triomphe avec 78,5% des voix.

De plus, rapidement le régime de la Ve République se renforce grâce à la politique de De Gaulle.

Il pratique en effet une politique dite présidentialiste du pouvoir, c'est-à-dire que le président de la République à la tête de l'exécutif acquiert avec De Gaulle un rôle essentiel dans l'Etat. Tout d'abord, il diminue le rôle du premier ministre et des autres ministres. Il les fait surveiller par des conseillers et s'entoure lui-même de toute une équipe afin de pouvoir court-circuiter les ministres. De plus, il se réserve certains domaines de la politique : les Affaires étrangères, l'Algérie et l'Intérieur, ministères à la tête desquels il place des hommes de confiance jusqu'en 1962. Il n'hésite pas de même à se débarrasser de ministres comme il a pu le faire avec Michel Debré en 1962. De Gaulle privilégie également un lien direct avec les Français qui lui permet de passer outre le Parlement : Il rédige de nombreuses ordonnances mais les référendums sont plus caractéristiques de cela. Mais à part celui sur la Constitution, il a eu par trois fois recours à ce mode de vote : en janvier 1961 sur la possibilité d'une indépendance algérienne, en 1962 pour approuver les accords d'Evian du 18 mars et en octobre 1962 pour une révision constitutionnelle.

L'année 1962 représente en effet un tournant dans la Ve République. Raymond Aron parle ainsi de cette année comme du « commencement absolu de la Ve République ». Il s'agit d'approuver ou non par referendum une révision constitutionnelle qui entrainerait l'élection au suffrage universel direct du président de la République. Celui-ci était en effet jusque-là élu par un collège électoral composé de « grands électeurs », eux-mêmes élus au suffrage universel direct. Le projet est finalement adopté par referendum avec 62% de votes favorables. Le pouvoir du président se voit donc renforcé puisque celui-ci acquiert une légitimité nouvelle : il est élu par le peuple.

Avec la Ve République, de Gaulle dote donc la France d'un régime stable et accepté par beaucoup. Cependant, sa pratique présidentialiste du pouvoir, même si elle permet de renforcer le régime, fait naître des critiques.

La Ve République se voit critiquée dès 1958, mais sa constitution et la politique de De Gaulle permettent de poser les bases de la puissance française.

En premier lieu, De Gaulle permet de mettre fin à la question coloniale. C'est le cas en Algérie grâce aux accords d'Evian. Appelé au pouvoir par les partisans de l'Algérie française, la position de De Gaulle reste ambiguë. Il semble tout d'abord contre l'indépendance, comme le laisse penser son discours du 7 juin 1958 où il dit devant des colons européens « Je vous ai compris » puis « Vive l'Algérie française » ; ou les tentatives de réformes qu'il propose comme le plan Constantine. Cependant, il semble effectuer un virement en 1959 quand il évoque pour la première fois la possibilité d'une autodétermination du futur du pays par les Algériens qui pourront choisir entre association, francisation et sécession. Il continue ensuite dans cette lignée malgré les oppositions qui naissent comme en témoigne le putsch des généraux du 20 au 26 avril 1961. Finalement en 1962, les accords d'Evian sont acceptés à 91% en France et à 99% en Algérie. Ce qui mène à l'indépendance de l'Algérie prônée le 5 juin. De Gaulle met également

fin à la question coloniale en Afrique : Il crée en 1959 la Communauté Française qui regroupe sous domination française des territoires auxquels une certaine autonomie est sensée être accordée. Beaucoup de colonies africaines y adhèrent, mais il s'avère que l'autonomie accordée n'est que très restreinte. La plupart des colonies demandent alors l'indépendance qu'elles obtiennent sans difficulté en 1960. Si l'Algérie a coupé les relations avec la France, de nombreux liens demeurent avec les anciennes colonies d'Afrique d'où l'expression de « Françafrique ».

De plus, De Gaulle conforte la puissance économique de la France dans le cadre des Trente Glorieuses ; période propice à la croissance. Il met ainsi en place en 1958 le plan Pinay-Rueff axé autour d'un assainissement de la monnaie, d'une dévaluation. Le nouveau franc est ainsi créé et mis en circulation en 1960. De Gaulle investit également dans l'agriculture avec des lois en 1960 et 1962 qui facilitent la modernisation de ce secteur.

Enfin, la position de la France à l'international se voit assurée par la politique de De Gaulle. Il cherche d'abord à s'émanciper de la tutelle américaine en s'ouvrant à l'est : il reçoit Khrouchtchev en 1960. La France devient également une puissance nucléaire à cette même date. C'est surtout à travers l'Europe que De Gaulle entend mener la politique française. Il a une conception unioniste de celle-ci et est opposé à tout fédéralisme : il veut une entente et coopération entre Etats. C'est à ce titre qu'il accentue la réconciliation franco-allemande avec son homologue le chancelier de la RFA Konrad Adenauer. Ils signent ainsi le traité de l'Élysée en 1963 qui consolide cette alliance.

Cependant tout au long du mandat de De Gaulle, des critiques naissent au sein de la République. Ce sont d'abord des personnalités politiques opposées à un régime qui apparaît comme antirépublicain. Parmi ses opposants les plus acharnés sont Pierre Mendès France ou François Mitterrand qui dénonce l'arrivée au pouvoir de De Gaulle en mai 1958 comme un coup d'Etat comme il le démontre en publiant *Le Coup d'Etat Permanent* en 1964. La révision constitutionnelle de 1962 fait également l'objet de critiques et notamment celles du président du Sénat qui dénonce son caractère antirépublicain. De Gaulle aurait dû selon lui recourir à l'article 89 de la Constitution qui stipule qu'il faut une majorité des 3/5^e du Parlement pour proposer une révision constitutionnelle. Mais De Gaulle n'a pas cette majorité donc il décide de passer en force. Le gouvernement Pompidou est alors renversé par motion de censure, mais De Gaulle ne lâche rien puisqu'il dissout l'Assemblée nationale qui ensuite réélue lui devient favorable à nouveau.

D'autres critiques viennent de ceux qui l'ont soutenu. C'est le cas des membres du MRP, très européistes qui s'opposent à la conception unioniste de De Gaulle. Des troubles naissent également avec d'importantes manifestations des agriculteurs contre les réformes de 1960 et 1962. Enfin, ce sont également les partisans de l'Algérie française qui se sentent trahis. L'OAS, Organisation de l'Armée Secrète, multiplie ainsi les attentats. Ceux-ci visent particulièrement De Gaulle comme lors de l'attentat de Pont-sur-Seine dans l'Aube.

Enfin, certains pensent que l'année 1962 ne marque pas l'apogée du pouvoir de De Gaulle mais plutôt son déclin. En effet, le referendum de 1962 n'est accepté qu'à 62% des voix contre 80% en 1958 pour la Constitution.

Ainsi, entre 1958 et 1962, deux dates clés de la construction de la Ve République, De Gaulle a réussi à construire un régime stable, en opposition aux difficultés de la IV^e République. Sa politique permet en outre à la France de s'assurer une position favorable parmi les puissances mondiales. La

popularité de De Gaulle qui était vu en 1958 comme un véritable homme providentiel commence à s'effacer dès 1962 avec la multiplication des critiques à son égard.